



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



---

**CONTRAT DE COMMANDE DU MUR INTERACTIF DES  
CHAMPIONS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION  
« HISTOIRES DE SPORTS »  
AVENANT N°1**

---

**Entre**

**L'université d'Aix-Marseille**

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel

Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon – 13284 Marseille cedex 07 - SIREN n° 130 015 332

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND,

ci-après désigné « AMU »

**Le Centre National de la Recherche Scientifique,**

Etablissement Public National à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

dont le siège est situé 3, rue Michel Ange, 75794 PARIS CEDEX 16,

représenté par son Président, M. Alain FUCHS, lequel a délégué sa signature pour le présent contrat à **Monsieur Younis HERMES**, Délégué Régional du CNRS pour la délégation Provence et Corse,

Ci-après désigné « CNRS »

Le CNRS donnant mandat à AMU pour signer le présent contrat, conformément aux dispositions de la convention de site 2012-2017 signée entre le CNRS et AMU le 30 janvier 2015.

Le CNRS et AMU sont désignés ci-après « **les Etablissements** »

Le CNRS et AMU agissant au nom et pour le compte du Laboratoire Temps Espaces, Langages, Europe Méridionale-Méditerranée (TELEMME) (UMR 7303) situé : à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5 rue du Château de l'Horloge BP 647 13094 Aix en Provence, représenté par son Directeur, Monsieur Xavier DAUMALIN,

ci-après désigné « **TELEMME** »

**d'une part,**

**Et**

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**, sis en l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, Marseille, représenté par sa présidente Mme Martine Vassal, agissant en cette qualité de Présidente, dûment habilité à la signature de la présente,

ci-après désigné « **Le Département** »

**d'autre part.**

**Les Etablissements et le Département pouvant être désignés ci-après par la « Partie » ou collectivement par les « Parties ».**

**PREAMBULE**

Les parties ont signé un contrat dont l'objectif pour le TELEMME est de créer un mur interactif des champions, sur la base du Mur numérique interactif couplé au corpus d'images et de métadonnées de champions fourni par les Archives départementales. Le mur interactif des champions a été diffusé dans le cadre de l'exposition « Histoires de Sports ».

IL A DONC ETE CONVENU DE MODIFIER CE CONTRAT COMME SUIT :

**ARTICLE 1**

L'article 5.1 est complété par l'alinéa suivant :

« Les Etablissements concèdent à titre gratuit au Département un droit de diffusion de la partie logicielle et de la base de données réalisées par TELEMME dans le cadre de la création de cette œuvre multimédia pour diffusion au sein de la Maison de Provence de la jeunesse et des sports, 7 rue des Chapeliers 13001 Marseille, à compter de la date de signature du présent avenant et jusqu'au 31 décembre 2017. »

En deux (2) exemplaires originaux, à Marseille le

**Pour le Département des Bouches du Rhône**

La Présidente du Conseil départemental  
Madame Martine Vassal

**Pour les ETABLISSEMENTS**

Le Président  
Monsieur Yvon BERLAND



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



---

**CONTRAT DE COMMANDE DU MUR INTERACTIF DES  
CHAMPIONS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION  
« HISTOIRES DE SPORTS »**

---

**Entre**

**L'université d'Aix-Marseille**

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel

Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon – 13284 Marseille cedex 07 - SIREN n° 130015332

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND,

ci-après désigné « AMU »

**Le Centre National de la Recherche Scientifique,**

Etablissement Public National à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

dont le siège est situé 3, rue Michel Ange, 75794 PARIS CEDEX 16,

représenté par son Président, M. Alain FUCHS, lequel a délégué sa signature pour le présent contrat à Monsieur Younis HERMES, Délégué Régional du CNRS pour la délégation Provence et Corse,

Ci-après désigné « CNRS »

Le CNRS donnant mandat à AMU pour signer le présent contrat, conformément aux dispositions de la convention de site 2012-2017 signée entre le CNRS et AMU le 30 janvier 2015.

Le CNRS et AMU sont désignés ci-après « les Etablissements »

Le CNRS et AMU agissant au nom et pour le compte du Laboratoire Temps Espaces, Langages, Europe Méridionale-Méditerranée (TELEMME) (UMR 7303) situé : à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5 rue du Château de l'Horloge BP 647 13094 Aix en Provence, représenté par son Directeur, Monsieur Xavier DAUMALIN,

ci-après désigné « TELEMME »

**d'une part,**

**Et**

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sis en l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, Marseille, représenté par sa présidente Mme Martine Vassal, agissant en cette qualité de Présidente, dûment habilité à la signature de la présente,

ci-après désigné « Le Département »

**d'autre part.**

**Les Etablissements et le Département pouvant être désignés ci-après par la « Partie » ou collectivement par les « Parties ».**

## **PREAMBULE**

Les Etablissements et plus particulièrement le TELEMME est un laboratoire pluridisciplinaire regroupant des spécialistes de géographie, d'aménagement, d'histoire médiévale, moderne et contemporaine, d'hispanistes et ethnolinguistes, et de recherche et développement en informatique pour les SHS.

Les résultats des travaux de recherche du TELEMME ont amené leur expert en informatique Eric Carroll, Responsable Informatique du TELEMME, à réaliser un outil de valorisation utilisable pour tout type de thématique et de matériaux ci-après désigné par le « **Mur numérique interactif** ». Cet instrument instaure une véritable rupture dans la gestion, l'interrogation et la mise en valeur de corpus d'images. En effet, le Mur numérique interactif est un système numérique permettant non seulement l'alimentation, la gestion d'un corpus d'images et l'analyse de leurs métadonnées, mais aussi leur diffusion sur les portails et projections visuelles interactives.

Le Département organise aux Archives départementales une exposition intitulée « Histoires de sports » dans le cadre de laquelle il souhaite diffuser des images de champions numérisées sur un mur interactif avec les visiteurs de l'exposition.

Le Département a donc souhaité mettre en place le présent contrat dont l'objectif pour le TELEMME est de créer un mur interactif des champions, désigné ci-après par le « **PROJET** » sur la base du Mur numérique interactif couplé au corpus d'images et de métadonnées de champions fourni par les Archives départementales. Le mur interactif des champions créé par les ETABLISSEMENTS sera diffusé dans le cadre de l'exposition précédemment citée.

**IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objectif de préciser et de fixer les modalités du partenariat entre les Parties dans le cadre de la réalisation du PROJET qui fera partie de l'exposition organisée par le Département dans les locaux des Archives départementales sises 18 rue Mirès 13003 Marseille à compter du 2 février 2017, et ce jusqu'au 29 avril 2017.

## **ARTICLE 2 - RESPONSABLES DU PARTENARIAT**

### **2.1 POUR LES ETABLISSEMENTS**

Le responsable du PROJET pour les Etablissements dans le cadre du présent contrat est Monsieur Eric CARROLL, Responsable Informatique du TELEMME.

Coordonnées téléphoniques : 04.42.52.42.28

Email : [carroll@mmsch.univ-aix.fr](mailto:carroll@mmsch.univ-aix.fr)

## **2.2 POUR le Département**

Le responsable du PROJET pour le Département dans le cadre du présent contrat est Madame Marie-Claire PONTIER, Directrice des Archives Départementales

Coordonnées téléphoniques : 04.13.31.82.01

Email : [marieclaire.pontier@cgl3.fr](mailto:marieclaire.pontier@cgl3.fr)

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT du Département**

Le Département s'engage à :

### **3.1 CONCERNANT LA REALISATION DU PROJET**

- Transférer et donc mettre à disposition du TELEMME l'intégralité du corpus d'images et les métadonnées associées qui alimenteront le PROJET au plus tard le 15 novembre 2016 afin de permettre aux Etablissements de réaliser techniquement le PROJET avec le Mur numérique interactif ;
- Veiller à transférer le corpus d'image et les métadonnées associées par clé USB de manière sécurisée, et ce, exempt de virus ou de tout autre anomalie informatique susceptible d'empêcher le bon fonctionnement du Mur numérique interactif ;
- Vérifier avec les Etablissements le fonctionnement et le résultat du PROJET et communiquer aux Etablissements les éventuelles modifications et corrections à apporter au PROJET dans le délai imparti dans le calendrier joint en annexe 1 du présent contrat afin de permettre aux Etablissements d'apporter les modifications nécessaires au fonctionnement attendu du PROJET avant la date de début de l'exposition prévue le 2 février 2017 ;

### **3.2 CONCERNANT LA PROTECTION DU PROJET**

- Sécuriser les locaux dans lesquels sera localisé l'ordinateur sur lequel se trouve le PROJET réalisé par un système de gardiennage et de surveillance audiovisuelle pris en charge par le Département dans le cadre de l'exposition ;

### **3.3 CONCERNANT LA MAINTENANCE DE L'ORDINATEUR A PARTIR DUQUEL SERA DIFFUSE LE PROJET**

- veiller en cas d'intervention nécessaire sur l'ordinateur sur lequel se trouvera le PROJET pendant l'Exposition à ce que seules les personnes suivantes puissent manipuler ledit ordinateur, et ce uniquement pour relancer l'application en cas d'interruption résultant d'une panne de courant :
  - Vanessa Barraza
  - Julien Benedetti
  - Gilles Le Berre
  - Marie-Claire Pontier

Toute intervention résultant d'un dysfonctionnement du PROJET pendant la période de déroulement de l'exposition ne pourra être réalisée que par les ETABLISSEMENTS et sous contrôle de ses derniers.

#### **ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS**

Les Etablissements s'engagent à :

- réaliser le PROJET, et ce dans les délais impartis dans le calendrier joint en Annexe 1 du présent contrat ;
- se rendre disponible dans des conditions raisonnables pour intervenir sur l'ordinateur sur lequel sera installé le PROJET pendant l'exposition afin de rétablir un dysfonctionnement ne résultant pas d'une simple interruption due à une panne d'électricité nécessitant simplement de relancer l'application.

#### **ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'EXPLOITATION**

##### **5.1 LE PROJET : LE MUR INTERACTIF DES CHAMPIONS**

Les Etablissements et plus particulièrement Eric Carroll Responsable informatique du TELEMME créent le PROJET, à savoir le Mur interactif des champions. Il s'agit d'une création multimédia composée d'une base de données et d'une partie logicielle créées à cet effet à partir des métadonnées et corpus de photographies de champions fournis par le Département.

- Droits d'exploitation dans le cadre de l'exposition intitulée « Histoires de sport » et sur le site web des Archives départementales

Les Etablissements concèdent à titre gratuit au Département un droit de diffusion de la partie logicielle et de la base de données réalisées par TELEMME dans le cadre de la création de cette œuvre multimédia pour diffusion dans le cadre de l'exposition organisée dans les locaux des Archives départementales sis à l'adresse indiquée dans les parties au contrat du 2 février au 29 avril 2017 puis sur le site des AD à compter du 29 avril 2017 et ce jusqu'au 30 juin 2018.

##### **5.2 CORPUS DES PHOTOGRAPHIES DES CHAMPIONS ALIMENTANT LE PROJET**

Le PROJET, est alimenté par le corpus des photographies de champions fourni par les AD et joint en annexe 2 du présent contrat.

Le Département concède à titre gratuit aux Etablissements un droit de reproduction par numérisation ainsi qu'un droit de diffusion des Photographies :

- dans le cadre de l'exposition intitulée « Histoires de sport »
- sur le site internet du TELEMME
- sur tout support permettant la diffusion du PROJET dans le cadre de conférences
- et ce pour le monde entier et pour la durée de protection légale des droits d'auteur sur les photographies fournies par les Archives départementales.

## **ARTICLE 6 - GARANTIE**

Le Département garantit aux Etablissements la jouissance pleine et entière sur les photographies fournies et alimentant le PROJET qu'il leur a concédée dans le cadre du présent contrat.

Le Département garantit les Etablissements contre toute revendication de tiers alléguée à l'encontre des Etablissements concernant les photographies des champions précédemment citées et jointes en annexe 2 du présent contrat dont elle a concédé un droit d'exploitation pour la co-édition du PROJET.

Ainsi, le Département garantit les Etablissements contre tout recours à leur encontre au titre des réclamations faites par toute personne en raison de l'exploitation du corpus des photographies alimentant le PROJET et notamment en matière d'action en contrefaçon à l'encontre de droits d'auteur appartenant à des tiers au présent contrat.

Les Parties conviennent que la présente clause produit effet pour toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans à compter de son expiration, y compris en cas de nullité, résiliation ou résolution.

## **ARTICLE 7 - DUREE**

Le présent contrat entre en vigueur rétroactivement le 15 novembre 2016 et prendra fin le 30 juin 2018.

## **ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Chaque Partie s'engage à respecter les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à faire toutes les déclarations utiles à cet égard auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

## **ARTICLE 9 – CLAUSE DE CESSION**

Aucune des Parties ne pourra céder, transférer ou déléguer le présent contrat ni aucun droit ou obligations qui en résultent sans l'autorisation préalable de l'autre Partie.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Toute résiliation à l'initiative du Rectorat entraînera l'interdiction immédiate pour les Etablissements d'utiliser les données déjà transmises et l'obligation de procéder à leur destruction dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de résiliation.

**ARTICLE 11 – LITIGE**

Tout litige ou différend qui pourrait naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la validité du présent contrat et/ou de ses suites, qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification écrite par une Partie à l'autre Partie sera, sur requête de la plus diligente des Parties, porté devant et définitivement tranché par le Tribunal Administratif de Marseille.

En deux (2) exemplaires originaux, à Marseille le

6 Mars 2017

**Pour le Département des Bouches du Rhône**

La Présidente du Conseil départemental  
Madame Martine Vassal  
Par délégation  
La Directrice des Archives départementales



Marie-Claire PONTIER

**Pour les ETABLISSEMENTS**

Le Président  
Monsieur Yvon BERLAND





## **ANNEXE 1 – CALENDRIER DES ETAPES DU MUR INTERACTIF DES CHAMPIONS**

Transfert et mise à disposition du corpus d'images :  
15 novembre 2016

Fourniture de l'ordinateur et de l'écran tactile mis à disposition par le Département pour l'exposition : 28 novembre 2016.

Remise du PROJET aux AD pour test : 5 décembre 2016

Remise des demandes de corrections par les AD au TELEMME :  
12 décembre 2016

Remise de la version finale et implémentation in-situ :  
16 décembre 2016

## ANNEXE 2 CORPUS DES PHOTOGRAPHIES FOURNIES PAR LES AD

Nom	Prénom	Discipline	Origine de la photo
Rébuffat Bouin	Gaston Jean	Alpinisme Athlétisme	Famille Tairraz Photographie Jean Brivet, inv. 1995.4.12.5, coll. Musée d'Histoire de Marseille
Fize	Hélène	Athlétisme#Basket-ball	Photographie Raymond Jimel, coll. Pierre et Hélène Echinard
Mahmoud Martins	Joseph Antonio, dit Tony	Athlétisme Athlétisme	© Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i> © Ange Esposito / Journal <i>La Provence</i>
Pujazon	Raphaël	Athlétisme	Archives municipales d'Alès, cotes 9 Fi 161 et 13 Fi 15-27/19
Tell Guichet	Guillaume Jean	Athlétisme Automobile	© Jean-Eric Ely Portraits de Jean Guichet et Nino Vaccarella, vainqueurs des 24 heures du Mans sur voiture Ferrari, 1964. Inv. IMG.2010.0001.1324, Collections Musée National du Sport, 2016
Nicolas	Jean-Pierre	Automobile	Photographie Thierry Collard, 31 janvier 2010, licence Creative Commons CC BY-SA 4.0
Rougier	Henri	Automobile#Aviation	Les aviateurs Rougier et Van den Born évoluant dans les airs sur leur Biplan en bordure de mer lors du Meeting de Nice. Inv. D.88.82.1.66, Collections Musée National du Sport, 2016
Pelegri ASPTT Aix-en-Provence	Francis	Aviron Basket-ball féminin	Photographie fournie par M. Francis Pelegri L'équipe de l'ASPTT Aix-en-Provence après sa victoire contre Tarbes, le 23 octobre 2002, en compagnie du président du Conseil général Jean-Noël Guérini et du conseiller général André Guinde. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, fonds Joëlle Manchion, 2016
Guidotti Caramanolis Lamperti	Irène Richard Gracieux	Basket-ball Boxe Boxe	Photographie fournie par l'ASPTT Marseille © Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i> Lamperti sur le ring, en peignoir, se faisant mettre un gant par son entraîneur, avant le match Lamperti-Cossemyns. Inv. IMG.2011.0003.0260, Collections Musée National du Sport, 2016
Oliva	Henry, dit Kid	Boxe	
Rinaldo	Karine	Boxe	© Cyril Sollier / Journal <i>La Provence</i>
Sahnoune	Mehdi	Boxe	© Bruno Souillard / Journal <i>La Provence</i>
Tonna	Gratien	Boxe	© André Touboul
Gargaud-Chanut	Denis	Canoe-kayak	© Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i>
Graille	Philippe	Canoë-kayak	© Fédération française de canoë kayak
Jerusalmi, épouse Fox	Myriam	Canoë-kayak	© Fédération française de canoë kayak
Cadiou	Roger	Chasse sous-marine	© Archives de la Fédération française d'études et de sports sous-marins
Chappe	Georges, dit Jojo	Cyclisme	Portrait de Chappe de l'équipe de France, avec une médaille autour du cou.

Decanali	Fernand	Cyclisme	Inv. IMG.2010.0001.6225, Collections Musée National du Sport, 2016 Fernand Decanali lors de la commémoration du 60ème anniversaire de sa victoire olympique, le 11 septembre 2008 © Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>
Ganay	Gustave	Cyclisme	Photographie de presse / Agence Rol, 1922. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (855)
Henry Le Péchoux Magnan Trinquet	Jean-Michel Erwann Jean-Claude Pascale	Escrime Escrime Escrime Escrime	© Sophie Spitéri / Journal <i>La Provence</i> © Jean-Eric Ely L'équipe de France d'escrime après les Jeux Olympiques de Moscou de 1980. Pascale Trinquet est la quatrième en partant de la droite, avec ses deux médailles d'or à la main. Inv. IMG.2010.0001.4629, Collections Musée National du Sport, 2016
Ben Barek	Larbi	Football	Wikipédia, photographie par Frika 4, licence Creative Commons CC0 1.0 universel
Cantona Di Meco	Éric Eric	Football Football	© Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i> Journal <i>La Marseillaise</i> du 28 mai 1993, p. 25. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, PHI 419 476 OU Journal <i>La Marseillaise</i> du 25 mai 1993, p. 23. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, PHI 419 476 OU Journal <i>La Marseillaise</i> du 25 mai 1993, p. 13. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, PHI 419 476
Tigana	Jean	Football	Jean Tigana à Tiverton, juste après sa nomination comme entraîneur à Fulham (Angleterre), 17 octobre 2008. Flickr, photographie de Nick, licence Creative Commons CC BY 2.0
Zidane	Zinédine, dit Zizou	Football	© Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i>
Torres	Marco	Gymnastique artistique	"Union des Sociétés de gymnastique de France, 7ème Tournoi International - Lubiana (Yougoslavie), août 1922 : les délégués et les champions français. Sénateur REYNALD / Chef de la Délégation / Ct ROYET / Délégué Général / Champions : / MARTY / de / CETTE / MORIN / de LODEVE / MOSER / de ROANNE / Moniteur Général / BOUCHON / Chef de l'Equipe / PANNETIER / de NEVERS / 1er / GOUNOT / de NEVERS : TORRES / d'ORAN." Inv. MS 7232 photo8, Collections Musée National du Sport, 2016
Costantini	Daniel	Handball	Photographie fournie par M. Daniel Costantini
Martini	Bruno	Handball	© Jean-Eric Ely
Quintin	Éric	Handball	© Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i>
Coche	Jean-Paul	Judo	Photographie fournie par M. Jean-Paul Coche

Rosso	Patrick	Judo	Photographie de l'équipe de France de judo lors du stage à Boulouris en août 2002 - Patrick Rosso, entraîneur national masculin. Inv. 2004.33.16, Collections Musée National du Sport, 2016
Tchoullouyan	Bernard	Judo	Photographie fournie par l'ASPTT Marseille
Biamonti	Alexandre	Karaté	© Bruno Souillard / Journal <i>La Provence</i>
Fischer	Laurence	Karaté	© Frédéric Speich / Journal <i>La Provence</i>
Pallin	Sonia	Karaté	© André Touboul
Saïdane	Laurent	Karaté	© Claude Nucera
Caizergues	Alexandre	Kitesurf	© Serge Guérout / Journal <i>La Provence</i>
Battistini	Jean-Louis	Moto	© Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i>
Rius	Nicolas	Motonautisme	© Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i>
Barnier	Romain	Natation	© Serge Guérout / Journal <i>La Provence</i>
Bernard	Alain	Natation	© Serge Guérout / Journal <i>La Provence</i>
Bernardo	Joseph, dit Jo	Natation	
Boiteux	Jean	Natation	Jean Boiteux et son père après sa victoire au 400 m nage libre aux Jeux olympiques d'Helsinki en 1952. Musée des sports de Finlande, cote HO 22 Portrait du nageur Robert Christophe. Inv. IMG.2010.0001.4912, Collections Musée National du Sport, 2016
Christophe	Robert	Natation	
Dorléans	Danièle	Natation	© Jean-Eric Ely
Gilot	Fabien	Natation	© Patrick Nosetto / Journal <i>La Provence</i> OU © Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i>
Jany	Alexandre, dit Alex	Natation	Alex Jany aux championnats d'Europe de natation à Monaco, 10 septembre 1947. Photographie J. D. Noske, <i>Fotocollectie Algemeen Nederlands Persbureau (ANeFo)</i> , Archives nationales des Pays-Bas, n° d'inventaire 2.24.01.03, cote 902-3548, CC-BY-4.0
Loiseau	Ludivine	Natation	© Bruno Souillard / Journal <i>La Provence</i>
Metella	Mehdy	Natation	© Florian Launette / Journal <i>La Provence</i>
Manaudou	Florent	Natation	© Florian Launette / Journal <i>La Provence</i>
Manaudou	Laure	Natation	© Serge Guérout / Journal <i>La Provence</i>
Meynard	William	Natation	© Patrick Nosetto / Journal <i>La Provence</i>
Mignon	Clément	Natation	© Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>
Mosconi	Alain	Natation	Alain Mosconi aux championnats d'Europe de natation, 25 août 1966. Photographie Ron Kroon, <i>Fotocollectie Algemeen Nederlands Persbureau (ANeFo)</i> , Archives nationales des Pays-Bas, n° d'inventaire 2.24.01.05, cote 919-4883, CC-BY-4.0
Westelynck, née Cristallo	Guislain	Natation	Photographie fournie par Mme Guislaine Westelynck
Dedieu	Virginie	Natation synchronisée	© Cyril Sollier / Journal <i>La Provence</i>
Calenzo	Claude	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
De Souza	François	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
Garcia	José	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
Innocenti	Sylvette	Pétanque	© Eric Breton / Journal <i>La Provence</i>
Kokoyan	Jean	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
Lucchesi	René	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi

Moralès	René	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
Rouvière	Serge	Pétanque	Photographie fournie par M. Jean-Michel Poggi
Bourc'his	Morgan	Plongée	Photographie fournie par M. Morgan Bourc'his
Mayol	Jacques	Plongée	© Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i>
Mifsud	Stéphane	Plongée	Photographie fournie par M. Stéphane Mifsud
Dop	Jean	Rugby	
Marseille XIII Rugby Club		Rugby	
Rossi	Christine	Ski	Photographie fournie par Mme Christine Rossi
Gaultier	Grégory	Squash	© Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>
Clément	Arnaud	Tennis	© Serge Guérault / Journal <i>La Provence</i>
Grosjean	Sébastien	Tennis	© Thierry Garro / Journal <i>La Provence</i>
Vlasto	Julie, dite Didi	Tennis	Collection Dominique Vlasto, avec l'aimable autorisation de Dominique Vlasto, Patricia Papadimitriou et Savina Lykiardiopulo
Piras	Marc	Tennis de table	
Cammas	Franck	Voile	© Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>
Defrance	Hélène	Voile	© Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>
Douroux	Nadège	Voile	© Serge Mercier / Journal <i>La Provence</i>
Duby	Emmanuelle	Voile	Photographie fournie par Mme Emmanuelle Duby
Pratt	Christopher	Voile	© Frédéric Speich / Journal <i>La Provence</i>
Rohart	Xavier	Voile	© Florian Launette / Journal <i>La Provence</i>
Cercle des nageurs de Marseille		Water-polo#Natation	© Nicolas Vallauri / Journal <i>La Provence</i>